

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine. La formation à la Trousse Sexto a été développée par le CADRE21 et réalisée grâce à la participation de la Fédération des établissements d'enseignements privés (FEEP) et du financement du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES).

:

Badge attribué à : prince melysa

<https://www.cadre21.org/membres/171ae6303ca2002deb0f5130>

Date d'obtention : 2021-04-09 18:04:17

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto permet d'agir rapidement et d'intervenir efficacement auprès d'un élève impliqué dans une situation de sextage. C'est un outil qui s'adresse aux intervenants scolaires qui ont reçu la formation. Cela permet une prise en charge immédiate des cas de sextage afin de déterminer les circonstances de l'événement, la nature des gestes posés, l'étendue de la situation et les intentions des personnes impliquées. La trousse sexto permet de définir les actions à poser, les interventions gagnantes et les questions à poser aux élèves impliqués pour les établissements scolaires qui ont une entente avec les policiers et le DPCP. La méthode d'intervention Sexto vise essentiellement responsabiliser les adolescents. Les mesures éducatives ou judiciaires sont proportionnelles à la gravité des gestes posés et au degré de responsabilité des adolescents.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation permet d'encadrer les actions à poser lorsqu'un élève est impliqué dans une situation de sextage. Elle m'apportera une plus grande confiance en mes interventions. Dans ce genre de situation, les intervenants scolaires peuvent se sentir inconfortable de poser des questions et/ou de poser un geste qui risquerait de nuire à l'enquête. Cette trousse répond à nos questionnements et balises toutes les étapes à franchir.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je devrais m'assurer de bien évaluer si j'ai affaire à un acte malveillant et de ne pas utiliser la grille d'évaluation avec l'instigateur. Dans ce cas, nous devons confisquer le cellulaire, informer l'élève de notre intervention et remettre le dossier dans les mains des policiers qui prendra en charge la suite de l'intervention.